

LE PETIT BLOND (*remontant au coude*).

A quelle noble amphore, à quel vase très rare
L'artiste le plus pur taillant dans le Carrare
Rêverait-il d'avoir savamment ajouté
Une anse qui valût ce coude velouté?

LE GRAND BRUN (*remontant à l'épaule*).

Mon désir ne sait plus où s'arrêter. Il glisse
Sur l'ivoire poli d'une épaule très lisse
Et descend et remonte et sème des ardeurs
Sur ce joli parcours d'impeccables rondeurs !

L'interprétation fut fort satisfaisante.

ERNEST GAUBERT.

MUSIQUE

La Société Musicale Indépendante. — La *S. M. I.* commence à devenir encombrante. Avec elle, on ne peut même pas passer un peu tranquillement ses vacances. Il faut qu'on parle et qu'on reparle de la *S. M. I.* coûte que coûte. Elle y semble tenir avec acharnement. — Soit. J'en puis dire justement des choses assez intéressantes, puisque j'ai contribué à sa fondation. Les réunions préliminaires eurent lieu, soit chez votre serviteur, soit chez mon ami Louis Laloy. Ce fut là qu'on élaborait les statuts, qu'on forma peu à peu la liste du Comité, et la part que j'ai prise à sa naissance me faisait un devoir de juger la société nouvelle, en cet indépendant *Mercure*, avec la plus complète et autant qu'humainement possible impartiale indépendance. C'est à quoi j'ai tâché dans l'article qui a provoqué les incidents qu'on sait et la protestation qu'on a lue⁽¹⁾. Je répondrai donc à celle-ci en suivant l'ordre des objections présentées.

Les membres du Comité de la *S. M. I.* « *dédaignant* », — ce dont je les assure que je me contrefiche infiniment, — « *de protester contre les railleries déplacées prodiguées à leur Président Gabriel Fauré* », je pourrais me contenter d'opposer dédain à dédain sans plus. Mais, tout en réservant mes droits à une éventuelle ironie que certains membres du Comité n'ont jamais ménagée à MM. Saint-Saëns et d'Indy, par exemple, je voudrais bien connaître « ces railleries déplacées et *prodiguées* » dans mon article au Directeur de notre Conservatoire, car, malgré mes efforts, je ne les découvre point. Serais-ce que j'observai que M. Gabriel Fauré n'a plus trente-six ans? Mais, moi non plus, et depuis bien longtemps, hélas! Ce sont des choses qui arrivent malheureusement à tout le monde, et je ne l'ai noté qu'à propos d'une « indépendance à priori plus com-

(1) *Mercure de France*, 1^{er} août, 1^{er} et 15 septembre 1910.

mode à la jeunesse » qu'à des gens arrivés, abondamment relationnés et auxquels précisément l'abondance de ces relations peut rendre plus ardu l'exercice de la liberté individuelle. S'agirait-il de ma critique de la dernière œuvre du musicien ? Mais il m'est bien loisible, j'espère, d'apprécier aussi peu *la Chanson d'Eve* que j'admire *la bonne Chanson*. Reste le mot « pontifes », où se résumerait la prodigalité de ces « railleries déplacées ». Mais d'abord, il est au pluriel et ne vise pas exclusivement M. Gabriel Fauré. Je l'employai ici d'une façon générale pour désigner un homme célèbre, « chef d'école ou d'établissement ». Et puis, outre que ce n'est vraiment pas très méchant, M. Fauré, Directeur du Conservatoire, n'est-il pas en réalité le *Pontifex maximus* de notre art musical, dont, en son Vatican de la rue Bergère, il régit à bien peu près souverainement les destinées administratives ? N'est-ce pas lui qui y ordonne et légifère, organise l'enseignement, crée des chaires ou bien les supprime, — ainsi qu'il fit pour la classe de harpe chromatique, — nomme ou propose aux fonctions de professeur, de membre du Conseil supérieur ou d'inspecteur de la musique, apostille ou désigne les candidats aux distinctions, rubans ou titres ? Encore une fois, j'ai été l'un des fondateurs de la *S. M. I.* et je puis dire qu'à l'origine on n'y prévoyait nullement la présidence *effective* de M. Gabriel Fauré. On rêvait d'une Société véritablement *indépendante*, composée uniquement de « jeunes » à l'image de la *Nationale* d'antan et on y désirait tout bonnement son lointain patronage, non pas en qualité de Directeur de notre Conservatoire, mais en tant qu'artiste jadis d'avant-garde. Son titre officiel, en effet, eût semblé bien plutôt l'écarter : on ne voit guère le *Salon des Indépendants* présidé par M. Bonnat ou M. Carolus Duran. Mais, lorsque la délégation se présenta devant lui, un froncement des sourcils de M. Gabriel Fauré avertit de la gaffe, et on dut accepter sa présidence *effective* — avec joie, mais vraisemblablement non sans quelque surprise. Car, si M. Fauré s'intéressait aux jeunes, anciens élèves ou inconnus desquels il partageait les tendances, que ne l'avait-il fait au Comité de la *Nationale*, dont il est l'un des membres et où il ne mettait jamais les pieds ? Si, avec l'autorité qui est la sienne, il y eût opposé son influence à celle dont on s'est plaint, il aurait sans doute évité la décadence et le démembrement de notre *Société Nationale*, qui tient à notre art musical par tant de glorieux souvenirs. Au lieu de cela, M. Fauré, Directeur du Conservatoire, a inconsciemment, élevé Sorbonne contre Sorbonne, petite chapelle contre petite chapelle, et la protestation du Comité de la *S. M. I.* ne saurait prévaloir contre le fait, ni m'empêcher de déclarer que ce soit extrêmement fâcheux, — après l'épreuve où j'ai perdu trop d'illusions.

Ceci réglé, vient la question de M. A. Z. Mathot, « qui remplit à

la *S. M. I.*, avec un tact parfait et un désintéressement auquel le Comité rend un unanime hommage, les ingrates fonctions de Secrétaire général, et qui du reste s'est fait rendre personnellement justice... » Je confesse avoir été un peu ébouriffé en constatant que la protestation du Comité portait presque exclusivement sur ce point. Cette phrase, en m'y obligeant, me permet de revenir sans incorrection sur un incident que j'aurais peut-être été assez embarrassé pour commenter, puisqu'il fut clos par une sentence arbitrale devant laquelle je n'ai qu'à m'incliner, et m'incline au demeurant volontiers, car elle est au fond l'expression de la vérité stricte. Mais, si le Comité estime que « M. A. Z. Mathot s'est fait ainsi rendre justice », il n'est vraiment pas difficile. Pour ma part, j'avoue que je n'aurais jamais songé à me faire délivrer un certificat de ce genre, car, si la sentence arbitrale dit que M. Mathot fut désintéressé, elle explique en même temps que, dans l'espèce, il n'en pouvait être autrement. Il est trop évident que, dans une Société « s'interdisant par ses statuts toute répartition de bénéfices », pas plus M. Mathot que quiconque ne pouvait espérer réaliser des profits pécuniaires, provenant de cotisations ou d'entrées payantes entièrement destinées à donner de nouveaux concerts. Et de cet état de choses s'ensuit, avec une égale évidence, l'impossibilité matérielle, pour qui que ce soit et puisse être, « de transformer une semblable Société en entreprise commerciale ». En vérité, on peut se demander pourquoi M. Mathot déranger six personnes à seule fin d'énoncer une sorte de théorème géométrique élémentaire, dont les données étaient notoires et la solution manifeste. En revanche, un tel dénouement est de nature à attirer l'attention sur l'intégralité du cas de M. le Secrétaire général et, dans la circonstance, à forcer quasiment de mettre les points sur les i. M. A. Z. Mathot est commerçant patenté, et commerçant, dit-on, fort habile à défendre ses intérêts, ce qui, commercialement, est tout à son éloge. A moins de se confiner dans le sophisme d'arguties dont je ne lui ferai pas l'injure, le Comité aurait du mal à séparer son Secrétaire général de l'éditeur qu'est et n'a pas cessé d'être celui-ci. Je sais et je me plais à publier que cet éditeur n'a jamais insisté pour l'insertion dans les programmes de la *S. M. I.* des morceaux de son fonds et qu'il fit preuve à cet égard de la plus désintéressée discrétion. Mais il serait puéril de vouloir se dissimuler les nombreux avantages pouvant fatalement résulter, pour un jeune éditeur, du fait que sa maison soit choisie pour le siège d'une Société présidée par M. le Directeur du Conservatoire. En dépit du plus absolu désintéressement et de quelque pur amour qu'il se sente enflammé pour la musique, il était aussi matériellement impossible à M. A. Z. Mathot de ne pas profiter de ces avantages, que de retirer le moindre bénéfice pécuniaire des cotisations et entrées, ou bien

de « transformer la *S. M. I.* en entreprise commerciale. » Rien n'est d'ailleurs plus légitime, car toute peine mérite salaire, et, le secrétaire général refusant d'être rémunéré, il ne peut sembler qu'équitable qu'une compensation indirecte se trouve ainsi presque imposée au commerçant. Mais si M. A. Z. Mathot était par hasard fatigué de remplir « les ingrates fonctions de secrétaire général », j'imagine qu'il serait aisément remplacé dans les vingt-quatre heures et aux mêmes conditions. D'autre part, il paraît que M. Albert Zunz-Mathot est le fils d'un père anversois millionnaire, avec lequel il est en froid pour des raisons de famille qui ne regardent personne et constituent pour lui une situation digne de tous les respects. Seulement, M. A. Z. Mathot n'a pas renoncé à rentrer dans les bonnes grâces paternelles, agrémentées de subsides auxquels son sang lui donne tous les droits; et il augure que la réconciliation serait immédiate, s'il pouvait se présenter un beau jour devant l'auteur des siens avec la boutonnière ornée d'un ruban rouge; résultat où il se persuade que son zèle pour la *S. M. I.* le pourrait fort légitimement conduire. Et le directeur musical de la maison A. Z. Mathot, M. Emile Vuillermoz, de qui je tiens tous ces détails, ajoutait qu'au surplus « ce ne serait peut-être pas très difficile puisque, M. Mathot étant Belge, cela regarderait le ministre des Affaires étrangères ». De telles préoccupations n'ont assurément rien d'illicite, car il est juste que la vertu soit noblement récompensée, et d'autant plus que, toujours d'après M. Vuillermoz, une partie des susdits subsides eût été consacrée à la fondation d'une revue périodique propageant les doctrines de la *S. M. I.*, dont le secrétaire général fût ainsi devenu le petit manteau bleu d'une notable portion de notre musicographie française.

De quelques sentiments élevés qu'il témoigne, ce rôle n'était pourtant pas tout à fait celui assigné à M. Mathot dans la prime constitution de la *Société musicale indépendante*. On y cherchait tout simplement un *manager* ou imprésario, — nous n'avons pas de mot français correspondant, — bref, quelqu'un se chargeant de l'organisation pratique de l'entreprise, et je puis dire que la candidature de M. A. Z. Mathot fut fort loin de recueillir d'abord tous les suffrages. On la repoussait même à peu près à l'unanimité, et c'est sans doute à moi surtout que M. Mathot doit d'avoir été désigné aux « ingrates fonctions » qu'il occupe. Mais oui, c'est moi qui fus son avocat. C'est assez drôle. M. Demets, auquel on avait pensé, détenait le même poste à la *Société Nationale*, et il était délicat de lui proposer l'administration de la société rivale. M. Mathot, lui, n'offrait pas seulement ses services et ses bureaux gratuits, mais s'inscrivait pour cinq cents francs en qualité de Membre fondateur, aubaine à considérer pour une entreprise artistique à ses débuts. Enfin, la présence permanente d'un membre du Comité dans la maison Ma-

thot, siège de la S. M. I., apparaissait évidemment un avantage, une garantie de constante activité avec la collaboration de MM. Vuillermoz et Mathot. On ne pouvait guère soupçonner alors l'ardeur qu'ils y ont déployée. Le Comité, dans sa protestation, prétend que j'ai « *cherché à créer une équivoque en affectant de prendre spécialement à partie M. A. Z. Mathot* ». Que le Comité se détrompe. Si j'ai parlé de son secrétaire général, en mélangeant le blâme aux félicitations, c'est que je l'ai rencontré sur ma route en ses « fonctions ingrates ». Pourquoi le comité ne souffle-t-il pas mot de « l'interview frisant le haut comique », qui m'induisit à « imprimer que certains procédés ont parfois dépassé la mesure » ? Cette interview, la voici. Si le Comité l'ignorait, il en savourera l'éloquence.

S. M. I.

Une nouvelle société musicale. — Interview de M. Mathot, secrétaire général. — Les projets de la S. M. I.

Ces trois lettres ne désignent pas, comme on pourrait le croire, Sa Majesté Impériale, mais bien la Société Musicale Indépendante, dont la naissance récente provoqua quelque émotion parmi les compositeurs et les musicographes. Peu d'associations ont été aussi discutées. Certains critiques la jugèrent inopportune, d'autres applaudirent son programme avec un bruyant enthousiasme. Lesquels croire ?... Les musiciens sont tous plus ou moins partiaux, et, si vous les interrogez, ils vous parleront écoles et techniques différentes. Excellent moyen d'augmenter votre embarras. Pour ma part, il me sembla qu'on ne pouvait se fier qu'à un auditeur désintéressé, plus sensible à la logique des arguments qu'aux fureurs lyriques des apôtres. Et mon incompetence absolue en matière musicale me mettant à l'abri des suggestions, je ne trouvais, pour cette tâche, personne qui fût mieux désigné que moi-même.

Je me rendis donc sans hésiter au siège de la S. M. I., 11, rue Bergère... Après avoir traversé des bureaux encombrés de cartons, d'employés et de visiteurs, j'entrai dans une charmante salle assez vaste, pimpante et claire, où je distinguai sur une estrade un piano entouré de graves personnages. J'allais stupidement me divertir d'être le seul spectateur, au milieu des deux cents chaises, d'un concert important, lorsque je reconnus le noble visage du maître Gabriel Fauré. M. Gabriel Fauré occupait le piano et déchiffrait avec lenteur une mélodie dont il reprenait quelquefois une phrase. Un des graves personnages chantait cette phrase avec une voix trop pauvre pour ne pas appartenir à un compositeur. Les autres prenaient des notes ou lisaient par-dessus l'épaule du maître. Ce spectacle m'impressionna d'autant plus qu'il me rappela mes derniers examens, — et je compris soudain que j'assistais à une séance extraordinaire du jury. Il m'importait peu de savoir si le morceau analysé avec un soin terrible par le comité connaissait les honneurs de l'audition, et je me retirais déjà sur la pointe des pieds lorsque j'aperçus l'excellent M. Mathot.

M. Mathot est un homme souriant, affable et convaincu. Il a des yeux aigus et mobiles qui reflètent une foi profonde. Il admire Gabriel Fauré, il

croit à l'avenir mondial de la S. M. I., il s'indigne des attaques niaises, le tout avec une ardeur violente. Je l'entraînai dans un coin et l'accablai de questions nombreuses. J'ai fidèlement transcrit ses réponses :

— Malgré le nombre respectable des sociétés de concert, malgré les progrès constants du goût musical en France, un regrettable malentendu persiste entre le public et les compositeurs contemporains. A part quelques noms représentatifs, en dehors de quelques généralisations faciles, le public ignore tout de la musique moderne. Non seulement l'effort de l'étranger lui échappe, mais les plus intéressantes recherches de notre école restent pour lui lointaines et vaguement inquiétantes. Un salubre effroi de la dissonance, une terreur irraisonnée de la technique subtile met la foule en garde contre la génération actuelle, la détourne des créateurs les plus originaux. Et c'est pourquoi les moyens de diffusion mis à la disposition des jeunes auteurs sont notoirement insuffisants.

— Vous comptez donc révéler des jeunes ?

— C'est là un des buts de la S. M. I. qui se propose de mettre le public au courant de toutes les tentatives, de grouper les efforts isolés. Finie, la légende des cartons où dorment tristement des chefs-d'œuvre dédaignés : que tous les cartons s'ouvrent dans notre secrétariat ! Le comité, que vous voyez, réunit autour du maître Gabriel Fauré les principaux représentants de la jeune musique choisis dans toutes les nuances de notre arc-en-ciel sonore et où Louis Aubert, André Caplet, Roger Ducasse, Jean Huré, Charles Kœchlin, Maurice Ravel, Florent Schmitt et Emile Vuillermoz offrent toutes les garanties d'indépendance et d'éclectisme éclairé que peuvent souhaiter leurs pairs ; ce comité lira les manuscrits et procurera à leurs auteurs les meilleurs interprètes de Paris!.....

— Ne vous a-t-on pas accusés de vouloir concurrencer les institutions musicales existantes ?

— Certes, nous ne pouvions pas échapper à certaines insinuations intéressées, mais vraiment il est trop facile de prouver notre innocence. Concurrencer qui ? Nous ne cherchons pas à imiter, ni à remplacer. Il y a place pour nous à côté des autres, puisque aucune société du genre de la nôtre n'existe encore. Nulle n'a un programme aussi vaste et ne prépare des manifestations aussi variées et nulle ne pourrait nous porter ombrage. Nous ne redoutons pas les institutions actuelles ; pourquoi devraient-elles nous redouter ? La manie de la persécution est une affection assez répandue parmi les musiciens, mais, pour notre part, nous ne saurions en être atteints!.....

Et puis, la présence de Gabriel Fauré à la tête de notre comité n'est-elle pas la meilleure des garanties ? Pour que ce grand maître, consacré par les titres officiels, investi de toutes les dignités et qui aurait si bien le droit de céder à la tentation des glorieuses et paisibles apothéoses, consente à rentrer dans la mêlée musicale, à payer de sa personne et à mettre son autorité au service des forces inconnues de l'art contemporain, ne faut-il pas que le but poursuivi soit noble entre tous?.....

Ceci, je pense, suffira. On accordera qu'il n'y a nulle exagération à avancer qu'une interview pareille soit capable de ridiculiser *musicalement* l'entreprise musicale qui en est le prétexte ; — je dis et je

souligne « *musicalement* » afin d'écarter toute interprétation désobligeante à l'égard de celui qui la signa, et duquel on ne peut vraiment pas exiger qu'il apprenne la musique pour exercer son dévouement d'ami. Tout de même, on ne voit pas bien MM. Demets et Dandelot, par exemple, se laissant interviewer de la sorte pour expliquer et célébrer la *Nationale* ou les *Concerts Durand*. Et pourtant M. Dandelot a publié un volume de musicographie historique, et M. Demets n'a besoin d'aucun spécialiste auxiliaire pour diriger musicalement sa maison d'édition. M. A. Zunz-Mathot, au contraire, depuis fort peu de temps aux prises avec l'édition musicale et l'art sonore, emprunte à ces fins les lumières de M. Emile Vuillermoz et, dans l'exploitation de sa propre maison, se cantonne dans le domaine administratif et commercial. Que n'a-t-il imité cette circonspection dans ses « ingrates fonctions de secrétaire général », au lieu, lui, téméraire et inaverti néophyte, de se faire le porte-parole d'une Société dont le Comité directeur comprend les artistes qu'on sait ? Le secrétaire général n'aurait-il fait ici « qu'exécuter avec un tact parfait les votes de son Comité » ? On ne sera guère étonné que cette interview flamboyante ait pu scandaliser peu ou prou maints des plus chaleureux partisans de la *S. M. I.* L'un d'eux, en déplorant le style de communiqué monégasque, la remémorait même récemment à M. Emile Vuillermoz dans une conversation touchant précisément mon article et les incidents qui suivirent. Et M. Vuillermoz répondit à peu près : « Que voulez-vous ? Nous n'y sommes pour rien. Vous savez ce que c'est qu'un journaliste !... » Or, j'ai appris depuis le plus amusant de l'histoire : « *cet article, c'est* » M. Emile « *Vuillermoz qui l'a fait* ». On pouvait bien un peu s'en douter : à l'instar des objets manufacturés, l'écriture porte aussi parfois sa marque de fabrique. Oui, c'est M. Emile Vuillermoz, employé de M. Mathot et membre du Comité, qui fit ainsi brillamment discourir, « souriant, affable et convaincu », son patron et secrétaire général « aux yeux aigus et mobiles reflétant une foi profonde », et qui, par la même occasion, décerna les compliments qu'on vient de lire à ses collègues et à soi-même. Pour employer les termes de l'épître protestataire, « je veux bien croire » que, comme moi jusqu'il y a peu, ces collègues ont ignoré la comédie ; mais que dire de celui qui, l'ayant jouée, n'a pas craint de rédiger, avec le même porte-plume, la protestation qu'il envoya signer aux membres du Comité en vacances ?

Pour répondre en un mot à cette protestation, je n'aurais par surcroît qu'à rappeler aux réclamants la collection d'articles, qui, *sous une autre signature*, ont paru dans un journal parisien, surmontés du monogramme de la *S. M. I.* fourni par elle. Je me contenterai de citer quelques passages du premier pour l'édification des lecteurs.

UNE HEUREUSE INITIATIVE ARTISTIQUE

LA SOCIÉTÉ MUSICALE INDÉPENDANTE.

Un événement des plus importants vient de se produire. Sous le titre de *Société Musicale Indépendante*, un groupe de jeunes compositeurs, et non des moindres, s'efforce vers un but d'art salubre et désintéressé. Il importe d'y insister de la façon la plus précise.

On a beaucoup compati, durant ces dernières années, au sort de malheureux musiciens — pleins de talent, sans doute — mais totalement ignorés. Pourtant, aucune solution d'ordre pratique n'est encore intervenue en leur faveur. Si vraiment le mal existe, si vraiment tant de musiques valeureuses dorment dans le silence et la poussière de maints cartons désabusés, il est à la fois généreux et utile de les en faire sortir. C'est là précisément la tâche que la *Société Musicale Indépendante* s'est assignée.

Un nom, glorieux entre tous, est là pour affirmer la noblesse de la *Société Musicale Indépendante*, celui de son éminent président, M. Gabriel Fauré. A côté du Maître, dont on peut dire qu'il est, parmi les jeunes, à sa vraie place, MM. Louis Aubert, André Caplet, Roger Ducasse, Jean Huré, Charles Kœchlin, Maurice Ravel, Florent Schmitt, Emile Vuillermoz, tous artistes neufs, sensibles et sincères, se dévoueront. Que dis-je ? Ils se dévouent déjà. *M. A. Z. Mathot assume les fonctions multiples et ingrates de secrétaire général, avec un zèle que son nom seul suffit à faire apprécier...*

« *Les fonctions multiples et ingrates...* » — Déjà ! Fallait-il qu'elles le fussent, « ingrates », ces malheureuses « fonctions de secrétaire général », pour qu'un tiers impartial à priori, quoique enthousiaste, s'en aperçût ainsi dès l'abord ! Faut-il qu'elles le soient demeurées, pour que l'écho de cette « ingratitude » ait pu se prolonger jusqu'à retentir encore, imperturbable, dans la plainte de la protestation S. M. Ique !

Il serait superflu d'insister. Le Comité pourra se divertir à rechercher lui-même d'analogues clichés révélateurs et la moisson sera copieuse. Mais rien que par le ton de ce que viens de signaler, il comprendra sans doute comment j'ai pu et j'ai dû « imprimer » les phrases contre lesquelles il proteste. Je sais bien que ces procédés d'interviews ou communiqués tendent à s'implanter dans la presse. Mais ils étaient restés jusqu'à présent le monopole des entreprises théâtrales, ou bien d'impresarios barnums lançant des ténors ou virtuoses. Il est profondément regrettable que, pour la première fois chez nous qu'une Société de musique pure y a recours, cette Société soit présidée par le Directeur de notre Conservatoire national, assisté d'un Comité où se rencontrent quelques-uns des plus remarquables de nos jeunes compositeurs. Il ne s'agit ici ni de « moralité » ni « d'honorabilité », mais de la dignité de notre art musical ; et cela, n'en déplaise au Comité, n'est pas « étranger au domaine de la critique » indépendante.

Maintenant, deux mots pour finir. Toute manifestation publique d'une entreprise artistique s'expose à la louange ou à son contraire, de la part de ceux dont c'est le devoir professionnel. Pour échapper aux réserves de la critique, le plus simple est de se faire interviewer et d'entonner son propre dithyrambe. C'est un excellent moyen de réclame. Il en est un autre qui consiste à attiser le bruit autour de soi par des protestations, incidents ou réponses. Est-ce à son tour « manie de la persécution » ? La *S. M. I.* en use peut-être avec excès. C'est son droit ; c'est même son droit légal. Seulement il est permis de ne pas se prêter au jeu, car, si ce n'est évidemment pas sale, cela tient vraiment trop de place et, si tout le monde en faisait autant, le *Mercur*e n'y suffirait pas. Mes lecteurs m'excuseront donc de ne plus les entretenir désormais des prouesses de la *S. M. I.* Dès interviews dans quelques quotidiens suffiront surabondamment à sa gloire : on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

JEAN MARNOLD.

LETTRES RUSSES

L. Tolstoï : *Trois jours au village*, « *Messenger de l'Europe*, septembre 1910 ». — Léonide Andréieff : *Gaudeamus*. — Maxime Gorky : *A la gare*. — Joury Beliaieff : *Cabaret rouge*.

Les chefs de file de la littérature russe contemporaine font encore et toujours parler d'eux. A vrai dire, Tolstoï écrit même lorsqu'il est malade, et ses écrits, saisis au vol (sans jeu de mots), sont généralement publiés et traduits d'abord à l'étranger, puis offerts en extraits expurgés au public russe.

Cette fois c'est nous qui avons la primeur de ces trois *miniatures* où, sous forme de récit de **Trois Journées au Village**, il nous décrit le village post-révolutionnaire russe avec ses habitants et ses hôtes de récente formation. Il aborde, sans préliminaires, son sujet.

Quelque chose de tout à fait nouveau apparut dans nos villages. Dans le nôtre, composé de 80 cours, arrivent tous les jours de 6 à 8 passants à demi gelés, affamés, en loques... De 10 à 15 se présentent dans notre maison tous les jours. Il s'y trouve de véritables mendiants de profession. Il y a des aveugles, des borgnes, des sans-bras, des culs-de-jattes, rarement des enfants, des femmes. La majorité, ce sont des mendiants de passage, sans sac, pour la plupart jeunes et bien portants. Tous, ils sont d'aspect misérable, déchaussés, dévêtus, hâves, tremblants de froid. Lorsqu'on leur demande : *Où allez-vous ?* on obtient toujours la même réponse : « à la recherche du travail » ou « j'ai cherché du travail mais je ne l'ai pas trouvé et je retourne chez moi. Plus de travail, on ferme partout. » Il y en a — et beaucoup — qui reviennent des lieux de déportation.

Tolstoï caractérise ces mendiants, des ivrognes, des illettrés ou pres-